



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 février 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au Cabinet de la mairesse et responsable des Communications

1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1

#### POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

##### *Un village amoureux de ses enfants*

On peut dire que les temps ont bien changé et qu'il est loin le temps où on voulait fermer les écoles. Un centre de la petite enfance, plusieurs garderies en milieu familial, deux écoles primaires, une école alternative... tous pleins à craquer! Ils sont de plus en plus nombreux les parents qui font le choix de vivre dans notre beau village. Ce faisant, ils contribuent à leur tour à le garder bien vivant.

Quand j'ai eu l'âge de fréquenter l'école, il y avait encore des écoles de rang. À cette époque, notre mère nous attendait en fin de journée à la maison où nous rentrions directement pour faire nos devoirs. Aujourd'hui, les services de garde suppléent à l'absence des parents retenus au travail. À bien d'autres égards, puisque nécessité fait loi, la communauté prend aussi le relais des parents. Je pense ici au Centre communautaire Cri du Coeur dont la mission depuis nombre d'années va de l'aide aux devoirs à la mise en place d'activités pour les ados en passant par des ateliers pour les parents. Ils sont installés au chalet Dion, notre chalet des jeunes, aménagé par la Municipalité pour répondre à leurs besoins.

Cri du coeur existe pour les enfants, les adolescents et leurs parents. Le Centre a survécu, bon an, mal an, grâce à de nombreux parents et aux bénévoles qui se sont passé le flambeau, grâce à la vente de cartes de membres, à diverses levées de fonds et aux contributions financières de la Municipalité. Depuis quelques mois, une nouvelle équipe a repris les rênes et est en contact avec les écoles locales pour établir un horaire et un *modus operandi* pour relancer les activités. Elle aura aussi besoin que des citoyens s'impliquent pour compléter le conseil d'administration dont l'existence et l'apport sont essentiels. Des représentants de Cri du Coeur seront présents aux prochains événements de la Fête d'hiver. Venez faire leur connaissance et les encourager. L'occasion est belle d'être attentifs et de soutenir ceux et celles qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes par amour pour nos enfants.

Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village, dit le proverbe africain. Ainsi entourés d'amour, imaginez combien « grands » ils pourront devenir.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-02-032 - 1.2

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2016 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

16-02-033 -1.3

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

**ADOPTÉE**

#### DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-02-034 - 2.1

### PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Formation : Gestion financière municipale	12 mars 2016 Saint-Sauveur	373,67 \$	Manon Paquin
Colloque Les Arts et la Ville	1-3 juin 2016 Rimouski	360 \$ + taxes	Nicole Davidson Denis Charlebois

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-02-035 - 2.2

### AVIS D'INTERDICTION D'ACCÈS À UN LOCAL - 891, ROUTE 117 - ARTICLE 437.3 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

**ATTENDU** l'article 437.3 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** l'immeuble sis au 891, route 117, est un immeuble facilement accessible au public et sert également à d'autres exploitants d'entreprises occupant des locaux adjacents;

**ATTENDU QUE** sont exercés ou semble être exercés sur cette propriété des usages ou activités sans permis, certificat ou autre;

**ATTENDU QUE** cette propriété a servi et servirait actuellement de lieu de rassemblement à un groupe de motards criminalisés, plus précisément les Devil's Ghosts, portant ainsi atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques;

**ATTENDU QUE** des motards ou sympathisants reliés au groupe de motards Devil's Ghosts se rassemblent sur ces lieux;

**ATTENDU QUE** de tels usages ou activités sont susceptibles de mettre en danger la sécurité, la vie ou la santé de personnes, des autres locataires et du public en général;

**ATTENDU QUE** de tels usages ou activités sont également susceptibles de causer des dommages sérieux aux biens ainsi qu'au propriétés avoisinantes;

**ATTENDU** la perquisition effectuée le 19 janvier 2016 par la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite veiller au bien-être, à la quiétude et à la sécurité de ses contribuables;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal informe le propriétaire de l'immeuble et/ou son exploitant, qu'il compte se prévaloir de l'article 437.3 du Code municipal du Québec, lequel permet l'interdiction d'accès à un immeuble durant une période complète de quatre-vingt-dix (90) jours, à défaut par le propriétaire et/ou l'exploitant de l'immeuble d'en cesser l'usage non conforme au certificat d'occupation;

**QUE** le conseil municipal mandate un officier de justice afin qu'il notifie sans délai la présente à la personne en défaut et/ou au propriétaire et/ou à l'exploitant de l'immeuble;

**QUE** le conseil municipal mandate un officier de justice afin qu'il affiche sans délai, conformément à la loi, la présente résolution sur les lieux visés.

ADOPTÉE

16-02-036 - 2.3

### AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire des municipalités de Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-Morin et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

**ATTENDU QUE** cette entente prévoit la constitution d'une régie intermunicipale;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la conclusion de l'entente telle que substantiellement présentée relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie, laquelle prévoit la création de la régie intermunicipale;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

**QUE** le conseil municipal accepte que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts représente le groupe de municipalités et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts auprès du ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la création de la régie.

**ADOPTÉE**

16-02-037 - 2.4

**ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - TRANSACTION - PLACEMENTS RAYNALD TISSEUR INC. ET CONSTRUCTION RAYNALD TISSEUR INC.**

**ATTENDU** la transaction intervenue entre la Municipalité, Placements Raynald Tisseur inc. et Construction Raynald Tisseur inc. signée le 19 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal entérine la transaction datée du 19 janvier 2016 survenue entre la Municipalité, Placements Raynald Tisseur inc. et Construction Raynald Tisseur inc.

**ADOPTÉE**

16-02-038 - 2.5

**ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - TRANSACTION - SYLVAIN CLOUTIER ET CLOUTIER ET FILS EXCAVATION INC.**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

**ATTENDU** la transaction intervenue entre la Municipalité, Sylvain Cloutier et Cloutier et fils excavation inc. signée les 1er et 2 décembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal entérine la transaction datée des 1er et 2 décembre 2015 et survenue entre la Municipalité, Sylvain Cloutier et Cloutier et fils excavation inc.

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution

**Note au procès-verbal :**

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution

**ADOPTÉE**

16-02-039 - 2.6

**APPUI AU RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS DE QUALITÉ**

**ATTENDU QUE** le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;

**ATTENDU QUE** la Politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la Loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

**ATTENDU QUE** l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

**ATTENDU QUE** de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

**ATTENDU QUE** des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman ayant démontré que chaque dollar investi génèrera des économies de sept dollars en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 millions de dollars en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 millions additionnels en 2016-2017, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'annuler les compressions de 120M \$ annoncées pour 2016-2017 en plus de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité.

**ADOPTÉE**

16-02-040 - 2.7

### AFFECTATION DE MADAME NATASHA MARINIER

**ATTENDU** la nomination d'une directrice par intérim au service de la Trésorerie;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil abroge la résolution 16-01-009;

**QUE** le conseil termine l'affectation de madame Natasha Marinier prévue en vertu d'une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, et ce, rétroactivement au 4 janvier 2016;

**QUE** le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et/ou modifier tout document relatif à cette affectation;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-02-041 - 2.8

### EMBAUCHE PERMANENTE - PRÉPOSÉE À LA TAXATION ET COMPTABILITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil procède à l'embauche permanente de madame Natasha Marinier à titre de préposée à la taxation et comptabilité, et ce, rétroactivement au 4 janvier 2016;

**QUE** la date d'embauche, pour les fins de vacances seulement, soit le 2 juin 2014;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ADOPTÉE**

**16-02-042 - 2.9**      **EMBAUCHE PERMANENTE - AGENTE DE BUREAU ET RÉCEPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil procède à l'embauche permanente de madame Julie Lamoureux à titre d'agente de bureau et réception et ce, rétroactivement au 4 janvier 2016;

**QUE** la date d'embauche, pour les fins de vacances seulement, soit le 2 juin 2014;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**16-02-043 - 2.10**      **CRÉATION ET AFFICHAGE D'UN POSTE - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS CULTURELLES**

**ATTENDU QUE** le budget 2016 de la Municipalité prévoit l'embauche d'un responsable des activités culturelles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la création du poste de responsable des activités culturelles et autorise le processus d'embauche, le tout selon la convention collective en vigueur;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**16-02-044 - 2.11**      **MODIFICATION - GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve les modifications à la grille salariale de rémunération du personnel cadre, telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**16-02-045 - 2.12**      **ADHÉSION ANNUELLE - LES ARTS ET LA VILLE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au réseau Les Arts et la Ville, et ce, au coût de 100 \$ plus taxes;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ADOPTÉE**

**16-02-046 - 2.13 AUTORISATION - ADHÉSION - LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Réseau d'Information Municipale du Québec, au coût de 569,13 \$ taxes incluses;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**16-02-047 - 2.14 AUTORISATION – SIGNATURE - RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter de contribuer au maintien et à la formation des équipes d'intervention d'urgence pour les services aux sinistrés et ce, pour un montant total de 695,85 \$ représentant un montant de 0,15 \$/per capita pour une population de 4 639 personnes;

D'autoriser également la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer au nom de la Municipalité tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** cette entente soit valide pour un (1) an et entre en vigueur à la date de sa signature;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 16-02-048 - 2.15 ADHÉSION ANNUELLE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 4 088,30 \$ taxes incluses;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### 16-02-049 - 2.16 MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Guillaume Beauregard, directeur par intérim du service Loisirs et culture, datée du 4 février 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil autorise l'embauche suivante:

NOM	TITRE	STATUT	RÉMUNÉRATION
Elaine Paradis	coordonnatrice de camp de jour	Temporaire	Selon la convention collective en vigueur

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### FINANCE ET TRÉSORERIE

### 16-02-050 - 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2016, tel que soumis par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 152191 à 152332 482 511,78 \$

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-02-051 - 3.2

### VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉCEMBRE 2015 ET JANVIER 2016

**ATTENDU QUE** la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal du budget révisé pour le mois de décembre 2015 portant les numéros Budget 15248 à Budget 15260 pour un montant de 9 905 \$ tel que préparé par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié.

**QUE** le journal du budget révisé pour le mois de janvier 2016 portant les numéros Budget 16001 à Budget 16007 pour un montant de 18 740 \$ tel que préparé par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

### TRAVAUX PUBLICS

16-02-052 - 4.1

### RACHAT D'UN CONTRAT DE LOCATION - VÉHICULE FORD F150 2012

**ATTENDU QUE** la Municipalité loue un véhicule de marque Ford F150 2012 à l'usage du service des Travaux publics;

**ATTENDU QUE** le contrat de location vient à échéance le 26 mars 2016;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le rachat du contrat de location du véhicule Ford F150 2012 pour un montant de 13 378,66 \$ plus taxes, lequel sera payable à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans;

**QUE** le conseil municipal, afin de pourvoir à cette dépense, autorise l'appropriation de la somme requise à même les surplus accumulés;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-02-053 - 4.2

### RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 5 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

**ATTENDU** la recommandation datée du 8 février 2016, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement numéro 5 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 111 439,99 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

**ADOPTÉE**

16-02-054 - 4.3

### RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 3 - RÉCEPTION PROVISOIRE - RÉFECTION ROUTIÈRE/TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

**ATTENDU** la recommandation du 8 février 2016, préparée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 3, réception provisoire, concernant la réfection routière - travaux de voirie 2015;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à Pavages Multipro inc., la somme de 166 708,67 \$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

**ADOPTÉE**

### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-02-055 - 5.1

#### DEMANDE D'ENSEIGNE : 2485, RUE DE L'ÉGLISE

**DEMANDE** de madame Pascale Béliveau concernant le projet d'enseigne au 2485, de l'Église.

**ATTENDU QUE** que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2016-00002 au 2485, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 21 décembre 2015, à la condition que les équipements d'éclairage soient orientés avec un angle maximum de 90 degrés vers le sol, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

16-02-056 - 5.2

#### DEMANDE DE CONSTRUCTION : LOT 2 991 609, RUE LUCERNE

**DEMANDE** de madame Élisabeth Charbonneau et monsieur Jean-Pierre Hay concernant le projet de construction sur le lot 2 991 609 situé sur la rue Lucerne.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

**ATTENDU QUE** les interventions projetées sont adaptées à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIA numéro 607;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte le projet de construction numéro 2016-00001 sur le lot 2 991 609, rue Lucerne, tel que démontré sur les plans reçus le 4 janvier 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### **ADOPTÉE**

16-02-057 - 5.3

### **DEMANDE DE PPCMOI : 2010 , MONTÉE DU 2E RANG**

**DEMANDE** de modification du projet particulier de construction et d'occupation ou de modification d'un immeuble au 2010, montée du 2e rang.

**ATTENDU QUE** le projet doit prévoir une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

**ATTENDU QUE** le projet doit contribuer à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

**ATTENDU QUE** le projet doit contribuer à la protection et à la mise en valeur des arbres, des boisés, et du couvert forestier;

**ATTENDU QUE** le projet doit s'assurer de la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

**ATTENDU QUE** la demande doit répondre à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation ou de modification d'immeuble;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil reporte à nouveau sa décision à une séance ultérieure.

### **ADOPTÉE**

16-02-058 - 5.4

### **CONTRIBUTION À DES FINS DE PARC, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - PERMIS DE LOTISSEMENT 2016-100002**

**ATTENDU QUE** Monsieur Bruno St-Denis a déposé la demande de permis de lotissement 2016-100002;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de lotissement, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

**ATTENDU QUE** les interventions projetées sont adaptées à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte le projet de construction numéro 2016-00001 sur le lot 2 991 609, rue Lucerne, tel que démontré sur les plans reçus le 4 janvier 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

16-02-057 - 5.3

### DEMANDE DE PPCMOI : 2010 , MONTÉE DU 2E RANG

**DEMANDE** de modification du projet particulier de construction et d'occupation ou de modification d'un immeuble au 2010, montée du 2e rang.

**ATTENDU QUE** le projet doit prévoir une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

**ATTENDU QUE** le projet doit contribuer à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

**ATTENDU QUE** le projet doit contribuer à la protection et à la mise en valeur des arbres, des boisés, et du couvert forestier;

**ATTENDU QUE** le projet doit s'assurer de la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

**ATTENDU QUE** la demande doit répondre à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation ou de modification d'immeuble;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil reporte à nouveau sa décision à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

16-02-058 - 5.4

### CONTRIBUTION À DES FINS DE PARC, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - PERMIS DE LOTISSEMENT 2016-100002

**ATTENDU QUE** Monsieur Bruno St-Denis a déposé la demande de permis de lotissement 2016-100002;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de zonage, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

Procès-verbal  
de correction  
# 16-03-122

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mars 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

**EST ABSENTE**

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)
-----------------------	---------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Responsable des communications et adjointe au cabinet de la mairesse

**16-03-122 -DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉOLUTION NUMÉRO 16-02-058  
10.2**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction de la résolution numéro 16-02-058 de la séance ordinaire du 9 février 2016.

Dans les deuxième et troisième ATTENDUS de ladite résolution, on devrait lire "règlement de lotissement" au lieu de "règlement de zonage".

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

---

Marie-Pier Pharand, avocate  
Responsable des affaires juridiques  
et secrétaire-trésorière adjointe

*MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID  
Copie certifiée conforme à l'original*

*Marie-Pier Pharand*

*Marie-Pier Pharand, avocate  
Responsable des affaires juridiques  
et secrétaire-trésorière adjointe*

*Date: 14 mars 2016*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte une contrepartie mixte, soit 3 067.2 mètres carrés en espace vert, représentant 6.4 % de l'ensemble de l'opération cadastrale et un montant de 1 440,00 \$, représentant 3.6 % de l'évaluation foncière, pour un total de 10 %, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

**ADOPTÉE**

16-02-059 - 5.5

**RETIRÉ**

16-02-060 - 5.6

**ADHÉSION ANNUELLE - RÉSEAU ENVIRONNEMENT ET PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (PEEP)**

**ATTENDU** les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec;

**ATTENDU** la volonté du conseil de sensibiliser la population à la consommation responsable de l'eau potable afin d'atteindre les objectifs de cette stratégie;

**ATTENDU** l'opportunité de participer au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau Environnement et ainsi profiter d'outils et de moyens de communication efficaces;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité renouvelle son adhésion au Réseau Environnement et au PEEP pour l'année 2016, au coût de 895 \$ plus taxes, dont 270 \$ plus taxes pour l'adhésion au Réseau environnement laquelle donne droit au tarif préférentiel de 625 \$ plus taxes pour l'adhésion au PEEP;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-02-061 - 5.7

**ACHAT ET DISTRIBUTION - MATÉRIEL DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire implanter la collecte de matières organiques au cours de l'année 2016;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil confirme à la MRC les quantités de matériel requises pour la mise en oeuvre de la collecte des matières organiques, soit :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

	Nombre
Bacs bruns de 240L	3 285
Bacs de cuisine	3 551
Sacs de papier (10/paquet)	6 750
Bacs bruns de 240L (avec barrure)	70

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**16-02-062 - 5.8**

### **ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association québécoise de l'urbanisme, au coût de 557,63 \$ taxes incluses;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**16-02-063 - 5.9**

### **ADHÉSION ANNUELLE - ABRINORD, ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à Abrinord, organisme de bassin versant de la rivière du Nord, au coût de 250 \$ ;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

**16-02-064 - 6.1**

### **ADHÉSION ANNUELLE - CLUB ORNITHOLOGIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Club ornithologique des Hautes-Laurentides, et ce, au coût de 32 \$;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**16-02-065 - 6.2**

### **ADHÉSION ANNUELLE - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Réseau Biblio des Laurentides, au coût de 25 272,14 \$ taxes incluses;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-02-066 - 6.3

### **ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides, et ce, au coût de 50 \$;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-02-067 - 6.4

### **APPROBATION - CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** que le conseil municipal approuve le calendrier des activités sur la place publique, prévues en 2016, à savoir:

<b>ÉVÈNEMENTS</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>
Ski aux flambeaux	23 janvier	Parc régional - Secteur Dufresne
Sortie raquette aux flambeaux	6 février	Parc régional - Secteur Dufresne
Féerie d'hiver - Patin et chocolat	14 février	Parc Léonidas-Dufresne
Féerie d'hiver - Mets le nez dehors	20 février	Parc Léonidas-Dufresne
Vélotour des Pays-d'en-Haut	21 mai	Parc Léonidas-Dufresne
Marché d'été	28 mai au 1er oct.	Rue de l'Académie
Fête nationale	24 juin	Parc Léonidas-Dufresne
Allée des créateurs	25 juin au 25 sept.	Parc Léonidas-Dufresne
Festival des contes maltés	16 juillet	Salle communautaire
Songes d'été	29 au 31 juillet	Parc Léonidas-Dufresne
Barbouillage (1001 Visages)	13 août	Parc Léonidas-Dufresne
Épluchette de blé d'Inde	20 août	Parc du Lac-Paquin
Bouge-toi d'là	26 août	Parc Dion
Journées de la culture	23 au 25 sept.	Endroits divers
Nature et culture	1er octobre	Parc régional - Secteur Dufresne
1001 Visages	8 au 10 octobre	Salle communautaire
Halloween au village	31 octobre	Parc Léonidas-Dufresne
Marché de Noël	10 décembre	
Salon des artisans	3 et 4 décembre	Salle communautaire et rue de l'Académie

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-02-068 - 6.5

### APPROBATION - TARIFICATION - SALON DES ARTISANS 2016

ATTENDU la tenue du Salon des artisans les 3 et 4 décembre prochain;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification suivante pour le Salon des artisans pour l'inscription des exposants:

Statut	Prix (tx incl.)
Résident	60 \$
Non-résident	72 \$

QUE ce tarif inclut le droit de vente des artisans.

ADOPTÉE

16-02-069 - 6.6

### APPROBATION - TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - HIVER 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification de la programmation des activités de loisirs - hiver 2016 et d'en autoriser la tenue sur la place publique le cas échéant:

<b>Enfants</b>	Soccer intérieur	40\$ (10x)
	Ateliers de décoration d'oeufs	45\$ (3x)
<b>Adultes</b>	Volley-ball récréatif	60\$ (10x)
	Danse sociale	80\$ (10x)
	Espagnol	110\$ (10x)
	Ateliers de création de « Pysansky »	60\$ (3x)
	Bridge	100\$ (10x)
<b>50 ans et +</b>	Mise en forme et vitalité	1x/sem 130\$ (10X) ou 2x/sem 230\$ (20x)

ADOPTÉE

16-02-070 - 6.7

### COTISATION ANNUELLE - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la cotisation annuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 \$ taxes incluses;

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

16-02-071 - 6.8

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDES DE SUBVENTION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE COOPÉRATIVE DES JARDINS DU SOLEIL LEVANT**

**ATTENDU** la demande du Jardin communautaire Coopérative des jardins du Soleil Levant;

**ATTENDU** les recommandations du service Loisirs et culture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice du service Loisirs et culture à signer les demandes de financement du Jardin communautaire Coopérative des jardins du Soleil levant, soit une demande de financement pour un projet environnemental et une demande de subvention pour jardin communautaire.

**ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION**

16-02-072 - 7.1

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS**

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

16-02-073 - 7.2

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 701 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 234 000\$ ET UN EMPRUNT DE 234 000\$ POURVOYANT À L'ACHAT ET À LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Je, Kathy Poulin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 701 décrétant une dépense de 234 000 \$ et un emprunt de 234 000 \$ pourvoyant à l'achat et à la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques.

**B**

### **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Aucun point



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

9

### RÈGLEMENTS

Aucun point

10

### DOCUMENTS DÉPOSÉS

16-02-074 - 10.1

#### DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉOLUTION NUMÉRO 15-11-456

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction de la résolution numéro 15-11-456 de la séance ordinaire du 10 novembre 2015.

Dans le dernier ATTENDU de ladite résolution, on devrait lire "soit Val-Morin, dans une proportion de 43 % et de Val-David, dans une proportion de 57 %;" au lieu de "soit Val-Morin, dans une proportion de 47 % et de Val-David, dans une proportion de 53 %;"

Dans le deuxième RÉSOLU de ladite résolution, on devrait lire "soit 9 010 \$, représentant 57 % du coût total de 17 000 \$" au lieu de "soit 9 010 \$, représentant 53 % du coût total de 17 000 \$"

16-02-075 - 10.2

#### DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2016.

11

### POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

#### Mme Kathy Poulin

Rappelle le 1er versement des taxes : 17 février 2016;

Annonce le nouveau site web;

Remercie l'Association du Lac Doré pour leur conférence sur la revégétalisation des berges des lacs;

Mention l'adhésion avec Abrinord ;

#### M. Denis Charlebois

Invite à visiter l'exposition du Centre d'exposition

#### Monsieur Alain Tousignant

Ce soir avec la résolution sur l'entente de la Régie intermunicipale des incendies, une étape importante a été franchie pour assurer aux citoyens un service de qualité à un coût raisonnable par une gestion centralisée des achats d'équipement et de formation du personnel.

Sur la même lancée, je voudrais souligner le travail exceptionnel de nos deux (2) lieutenants, messieurs Laurent Querrach et Michel Thibault, ainsi que le chef par intérim monsieur Jean Lacroix, qui, par leur leadership au cours de la dernière année, ont su motiver une équipe de pompiers déjà exceptionnelle pour les amener encore plus loin.

À la mi-janvier, le conseil a eu le rapport d'activités pour 2015. Je dois dire que les décisions que nous avons prises au début 2015, de remanier la structure de gestion du service Incendie, ont été plus que profitables. Tous les objectifs du schéma de couverture de risques, sur la formation, l'inventaire et le maintien de l'équipement, leurs interventions, la prévention et inspection, ont été égaux ou surpassés et ce, à l'intérieur du budget prévu. Mais il y a plus important encore, l'ambiance, le climat de travail et le sentiment d'appartenance de l'équipe des pompiers en ont été grandement améliorés.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Le conseil, avec le support de son directeur général, a su évaluer la situation qui prévalait en janvier 2015 et a eu l'audace de relever le défi qui se présentait devant lui. Après un an, force est de constater que nous avons réussi, nous avons le service Incendie le plus performant des 10 dernières années et ce, au bénéfice de nos pompiers et citoyens de Val-David.

12

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si le poste de responsable des activités culturelles est un poste cadre?

Nouveau programme de crédit pour les taxes municipales pour les aînés, la municipalité a-t-elle eu beaucoup de demandes à ce jour?

Qu'arrive-t-il de l'écart de 0,13 \$ pour le tarif sur le compte de taxes?

Un citoyen remercie pour les pancartes sur la traverse de ski sur le 1er rang de Doncaster.

Veut savoir s'il y a reprise des travaux du comité pour le parc régional de Val-David-Val-Morin? Quel est le mandat qui a été donné aux membres de ce comité? Pourquoi créer une OBNL qui engendre des frais?

Pour la réserve naturelle, il veut savoir quand l'entente sera signée par le conseil municipal? Est-ce que les conseillers ont vu le rapport qui a été produit par madame Guénette. Veut savoir si les conseillers ont reçu la version finale de l'entente qui sera signée. Est-ce que les demandes de la famille Dufresne dans les contrats de cession quant à la constitution d'une OBNL seront respectées?

Ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu de ventilation sur les comptes de taxes?

Un citoyen émet des commentaires sur la création de la réserve naturelle.

Un citoyen veut savoir pourquoi sur le site web il n'y a plus les procès-verbaux antérieurs à 2015?

16-02-076 - 13

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 9 février 2016 soit levée à 20 h 55.

**ADOPTÉE**

  
Nicole Davidson  
Présidente d'assemblée

  
Nicole Davidson  
Mairesse

  
Marie-Pier Pharand  
Secrétaire-trésorière adjointe